

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4168**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (L'accès à cette certification n'est plus possible, la certification n'existe plus)

BTSA : Brevet de technicien supérieur agricole option Production horticole

Nouvel intitulé : Production horticole

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative (CPC) du MAP	Directeur régional de l'agriculture et de la forêt

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

211 Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

* Activités visées :

- *Fonctions générales :*

1. Il gère l'organisation en utilisant les outils et méthodes adaptés, dans une compréhension globale de l'entreprise, et en intégrant sa stratégie commerciale.
2. Il maîtrise les techniques d'intervention sur le végétal et l'espace de production en respectant un cahier des charges.
3. Il encadre une ou plusieurs équipes (organise, anime, supervise).
4. Il exerce son activité en relation avec les acteurs des filières horticoles.
5. Il s'informe et communique.

- *Fonctions de production :*

1. Il met en œuvre le plan de production, assure le suivi des cultures qu'elles soient de pleine terre ou pas, sous abri ou pas.
2. Il organise la récolte, le conditionnement, la conservation, le stockage et éventuellement les premières opérations de mise en marché.
3. Il participe à l'élaboration du plan de production et après quelques années d'expérience professionnelle, selon les entreprises, il l'établit.

- *Fonctions de conseil technique :*

1. Il fournit des appuis techniques et technico-économiques.
2. Il participe à l'animation locale et au développement des liaisons entre les producteurs.
3. Il participe à l'élaboration des références technico-économiques en relation entre les réseaux existants.

- *Fonctions d'expérimentation :*

1. Au sein d'une équipe ou en station et sous le contrôle du responsable, il met en place un protocole d'expérimentation.
2. Il participe à la diffusion des résultats de l'expérimentation.

* Capacités attestées :

* *Capacités communes à toutes les options :*

- Choisir et utiliser, dans une situation donnée, un modèle mathématique adapté au traitement de l'information présentée sous différents aspects.
- Utiliser des outils informatiques.
- Communiquer dans une langue étrangère, par oral et par écrit, dans sa vie professionnelle (anglais ou allemand ou italien ou espagnol).
- Améliorer des capacités d'expression, de communication, de relation, d'initiative.
- Se repérer dans la réalité économique et sociale.

* *Capacités spécifiques à l'option :*

- Utiliser des savoirs fondamentaux de biologie pour choisir, cultiver et améliorer des espèces végétales de productions horticoles.
- Maîtriser les connaissances permettant de comprendre le fonctionnement d'un agrosystème horticole dans le but de raisonner les principales techniques utilisées en horticulture.
- Choisir et mettre en œuvre les équipements horticoles spécifiques en respectant les règles environnementales, l'hygiène et la sécurité.
- Comprendre le fonctionnement de l'entreprise horticole dans son environnement pour formuler un diagnostic. Gérer un secteur d'activité et élaborer des propositions d'évolution.
- Collecter, traiter et utiliser des données en vue de prendre une décision ou élaborer un conseil.
- Conduire des processus de production en pleine terre en tenant compte des exigences du marché, de l'environnement et de la santé humaine, les comparer pour mettre en évidence la diversité des processus.

- Conduire des processus de production hors sol en tenant compte des exigences du marché, de l'environnement et de la santé humaine, les comparer pour mettre en évidence la diversité des processus.
- Gérer les ressources humaines et matérielles nécessaires à la mise en oeuvre du plan de production pour satisfaire aux conditions de la mise en marché.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

* Secteur d'activités :

La nature des entreprises horticoles est très hétérogène : elle s'étend de l'exploitation familiale à l'entreprise industrielle.

La formation de technicien supérieur agricole option Production Horticole conduit aux métiers de la production horticole et aux métiers connexes.

L'horticulture française se caractérise par types de produits, alimentaires et non alimentaires, par deux modes de production, sous abri et plein air. Trois systèmes d'exploitations se rencontrent principalement :

- l'exploitation d'arboriculture fruitière tournée vers la production et la vente de fruits,
- l'exploitation de pépinière tournée vers la production et la vente de végétaux d'ornement, fruitiers ou forestiers, à différents stades,
- l'exploitation horticole et/ou maraîchère tournée vers la production et la vente de légumes, fleurs ou feuillages coupés, bulbes, plantes en pot, plantes à massif.

La production horticole ne saurait être dissociée de la vente. Plus encore que dans d'autres secteurs agricoles, les exploitations horticoles doivent adapter leur production en fonction des exigences de la clientèle, de contraintes réglementaires ou contractuelles ainsi que des caractéristiques des filières de commercialisation y compris au plan international. Il en résulte que les problèmes de logistique, de gestion de la production sont particulièrement complexes et que la qualité constitue une exigence fondamentale pour tous les produits horticoles. La production horticole se situe dans une perspective de développement durable, en intégrant des considérations environnementales.

* Types d'emplois accessibles :

Le principal métier visé est le responsable de culture, parfois nommé chef de cultures.

Le titulaire du BTS Production Horticole exerce son activité sous la responsabilité du chef d'entreprise.

Dans les petites entreprises, son rôle peut se rapprocher du second d'exploitation.

La diversité des produits de l'horticulture et de leurs filières de commercialisation, l'hétérogénéité des entreprises entraînent des situations professionnelles très diverses.

Il peut être responsable de secteur dans les grandes entreprises. Par exemple, production, protection sanitaire, qualité-méthode, conditionnement, expéditions, logistique agrégée.

Il peut aussi assurer des fonctions d'expérimentation et de conseil technique en entreprise de production. Il peut exercer des emplois spécifiques auprès d'organismes spécialisés comme des groupements, des instituts techniques, des conseils d'entreprises ou des chambres d'agriculture.

Il peut aussi être responsable d'exploitation

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1414 : Horticulture et maraîchage

A1416 : Polyculture, élevage

A1301 : Conseil et assistance technique en agriculture

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

* Liste des épreuves terminales :

N° 1 Expression française et culture socio-économique (épreuve commune à toutes les options du BTS)

N° 2 Epreuve technologique

N° 3 Formation en milieu professionnel

A Traitement de données (épreuve commune à toutes les options du BTS)

B Projet écrit d'un produit de communication (épreuve commune à toutes les options du BTS)

C Langue vivante (anglais ou allemand ou espagnol ou italien ; épreuve commune à toutes les options du BTS)

D Epreuve environnement économique

E Epreuve professionnelle

- Evaluation de la capacité à justifier l'usage des principaux outils et méthodes nécessaires à la production horticole (agrosystèmes horticoles et technologie ; génie des équipements horticoles ; recherche et utilisation des données) ;

- Etude de cas : évaluation de compétences d'analyse d'anticipation et de prévision, d'adaptation et/ou diagnostic d'un processus de production, animation d'équipe.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA
CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury composé, pour deux tiers au moins, d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés, justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au BTSA, et, pour un tiers au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées et de personnalités notoirement compétentes, dont au moins un membre de l'enseignement supérieur.
En contrat d'apprentissage	X	Idem.
Après un parcours de formation continue	X	Idem.
En contrat de professionnalisation	X	Idem.
Par candidature individuelle	X	Idem.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	Sa composition doit être conforme à la fois à la réglementation du BTSA et au décret d'application de la VAE (n° 2002-615 du 26 août 2002) : - deux-tiers d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au BTSA, - un tiers de représentants qualifiés des professions concernées, pour moitié employeurs et pour moitié salariés occupant un emploi visé par le diplôme.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 89-201 du 4 avril 1989 modifié portant règlement général du brevet de technicien supérieur agricole (JO du 8 avril 1989)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 14 juin 2004 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole, option Production horticole (JO du 1er juillet 2004)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril 2002)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Le devenir professionnel des anciens élèves de l'enseignement agricole
<http://www.educagri.fr/systeme/devenirE/sommaire.htm>

Autres sources d'information :

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : educagri.fr

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : [Production horticole](#)